

## RENCONTRES LITTORAL DES ANIMATEURS SAGE 4 février 2015 après-midi, Niort

### COMPTE RENDU

La dernière réunion spécifique des animateurs des Sage littoraux s'est déroulée à Rennes en novembre 2011. Au regard de l'actualité (révision du Sdage, PAMM), il était important de réunir spécifiquement les animateurs des Sage littoraux, afin de leur présenter le rôle des Sage dans la mise en œuvre du volet littoral du projet de Sdage révisé. La période de consultation ayant débutée, compte-tenu des agendas respectifs il semblait judicieux, cette année, de les réunir après à la réunion bassin des animateurs Sage.

Les rencontres se sont déroulées à Niort, sur le territoire du Sage Sèvre Niortaise Marais Poitevin.

### Mercredi 4 février après-midi : Echange en salle

Rôle des Sage dans la mise en œuvre du volet littoral du Sdage 2016-2021 (Jean-Louis Rivoal agence de l'eau)

Les échanges ont porté principalement sur :

- La non prise en compte des zones Natura 2000 parmi les zones protégées, exemple de la baie du mont St Michel qui présente des problèmes d'eutrophisation. La difficulté en l'espèce c'est qu'il n'y a pas de connaissance sur les causes à effet du chiendent et des nutriments, il est donc difficile de définir des programmes d'action. Pour autant il n'y a pas non plus de connaissance pour les eaux colorées alors que ce point est traité spécifiquement par le projet de Sdage révisé. C'est un élément à faire remonter lors de la consultation (ex : ajout à la liste de l'orientation 10G).
- La compréhension de la carte n°2 de la disposition 10A-1 (relative aux Sage associés à des masses d'eau déclassées par les marées vertes sur Plages) : les Sage Rance Frémur baie de Beaussais et Arguenon baie de la Fresnaye sont concernés par la même masse d'eau (seul le Sage Arguenon baie de la Fresnaye est concerné par un plan algues vertes). Les CLE doivent donc être attentives à fixer des objectifs cohérents afin d'atteindre le bon état sur la masse d'eau en question.
- Les cartes n°1 à 3 des dispositions 10A-1 et 10A-2 : il n'est plus fait référence aux sites d'échouages (carte n°1) au sein des cartes n°2 et 3. Il appartient à chaque CLE de fixer ses objectifs pour son territoire. L'étude menée sur la façade atlantique (dont les résultats devraient être présentés rapidement) devrait apporter des compléments d'info
- La carte n°5 de la disposition 10E-2 : le site situé dans le périmètre du Sage Scorff apparaît toujours sur la carte alors que la masse est en bon état. Il y a-t-il possibilité de récupérer les données de l'ARS justifiant ce classement ?
- L'application de la disposition 10B-2, notamment sur l'ambition du Sdage et sur les possibilités de réalisation de l'étude (attention, il a été rappelé que le Sdage ne peut pas contrarier la réglementation, il peut donner des orientations, mais à aucun moment créer du droit).

Témoignage sur l'application de la disposition 10A-1 (BV algues vertes) (Wilfrid Messiez, animateur de la CLE du Sage du bassin de la Baie de St Brieuc)

Les échanges ont porté principalement sur :

- A l'origine le contrat territorial mis en place n'avait pas pour objet de traiter de la lutte contre la prolifération algale. Il ne l'a seulement traité qu'avec la mise en place du Sage.
- Le fait de devoir rendre compte tous les mois à l'Etat, cette contrainte ministérielle a été très difficile à accepter localement.
- Les données à la parcelle drainées ont été réalisées par Wilfrid par le biais des données des PAPI (transmission par les DDTM) et d'une remontée de terrain (discussions avec les exploitants).
- La méthanisation est le fruit d'un partage et d'un pari collectif au sein de la CLE.

- La cartographie réalisée est très précise notamment pour les fossés. Cette solution a permis de pouvoir discuter avec les exploitants et a été utilisée comme moyen de critiquer la donnée.

**Témoignage sur l'application de la disposition 10D-1 (BV conchylicole)** (Maud Gendronneau, responsable du service qualité des milieux aquatiques à la communauté d'agglomération de la presqu'île guérandaise (Cap Atlantique))

Les échanges ont porté principalement sur :

- Les analyses distinguant la contamination animale et humaine. Une méthodologie a été mise en place avec l'ifremer. Ces analyses sont réalisées depuis 7 ans (via un laboratoire agréé). Il est cependant nécessaire d'avoir une eau suffisamment contaminée pour pouvoir les réaliser, et plus de 6 analyses pour qu'une tendance du milieu puisse se dessiner.
- Ces analyses sont relativement coûteuses (jusqu'à 10 000€ par BV) il est donc important de prioriser les territoires et de les réaliser sur des sites stratégiques.

**Programme de mesure des plans d'action pour le milieu marin (DCSMM)** (François Victor, chef de mission à la Direction Inter Régionale de la Mer Nord Atlantique Manche Ouest (DIRM NAMO))

Les échanges ont porté principalement sur :

- Le terme de coquillage regroupe les poissons et les crustacés.
- La réalisation des schémas d'orientation de dragage. Un groupe de travail se réunit spécifiquement sur ce sujet, les réflexions sont encore en cours. Il ressort que les plus petits ports ne sont pas suffisamment cadrés, il est difficile de trouver les bons interlocuteurs.
- La mise aux normes des aires de carénage de loisirs et leur entretien. Au niveau de la Méditerranée une labélisation existe, en faut-il également une pour la Bretagne ?
- La rédaction du PAMM avec les anglais et les difficultés rencontrées, ainsi que la cohérence entre les différents pays concernés par la DCSMM.